

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

Déclaration du groupe de l'artisanat

Pour répondre à l'ambition de la France en matière de biodiversité, l'avis identifie deux principaux leviers.

Concernant la mobilisation des acteurs, la dynamique est déjà enclenchée dans de nombreux secteurs d'activité. L'artisanat y tient toute sa part, comme en témoignent les démarches volontaires conduites par la majorité de ses professions, qu'il s'agisse de la gestion des déchets et des eaux usées, ou encore des stratégies de remplacement des produits ou méthodes nuisibles à l'environnement.

Toutes ces initiatives sont le résultat d'un travail de pédagogie, de formation et d'accompagnement mené par les organisations professionnelles et les chambres de métiers, qui construisent des solutions permettant à ces entreprises d'adapter leurs pratiques professionnelles aux préoccupations environnementales et à la prise en compte de la biodiversité.

Les résultats sont encourageants ; de plus en plus d'entreprises artisanales s'impliquent sur ces thématiques, non seulement pour respecter les normes mais aussi pour valoriser leur activité en réponse aux nouvelles attentes des consommateurs. Cette situation montre que l'engagement volontaire fonctionne, alors que la contrainte n'est pas forcément gage de mobilisation.

Comme le souligne l'avis, cette dynamique pourrait être amplifiée par une meilleure valorisation et diffusion des bonnes pratiques.

Mais une autre condition est essentielle : celle de l'applicabilité des normes environnementales, laquelle doit nécessairement prendre en compte la diversité des secteurs d'activité et la taille des entreprises. Cela suppose un dialogue, en amont et régulier, avec les représentants des acteurs concernés, ainsi que des politiques publiques de soutien, tout particulièrement envers les petites entreprises.

Concernant la gouvernance, l'artisanat souligne son exigence d'un véritable dialogue au sein du futur Comité national de la biodiversité, afin de construire des orientations réalistes, efficaces et compatibles avec la compétitivité des entreprises. Cela implique le respect de règles d'équilibre entre les collèges économiques, sociaux et environnementaux, comme de représentativité des acteurs.

S'agissant de la future Agence nationale pour la biodiversité, l'artisanat prend acte, avec satisfaction, du projet de regroupement en son sein de nombreux opérateurs existants, en souhaitant que cela conduise à de réelles économies d'échelle sur les frais de fonctionnement.

Un tel regroupement est également impératif pour rendre plus lisible la politique de biodiversité et surtout pour consacrer les aides suffisantes aux actions de terrain conduites en ce domaine.

À cet égard, l'artisanat ne cache pas son inquiétude face au projet présenté par « la mission de préfiguration », en particulier sur l'importance du budget et sur l'origine des ressources de

cette agence. Dans le contexte socio-économique actuel, la piste d'un financement *via* des « prélèvements contributifs » ne peut que susciter de fortes réserves de sa part.

Les incertitudes liées au financement de l'Agence pour la biodiversité ont conduit l'artisanat à s'abstenir sur cet avis.